

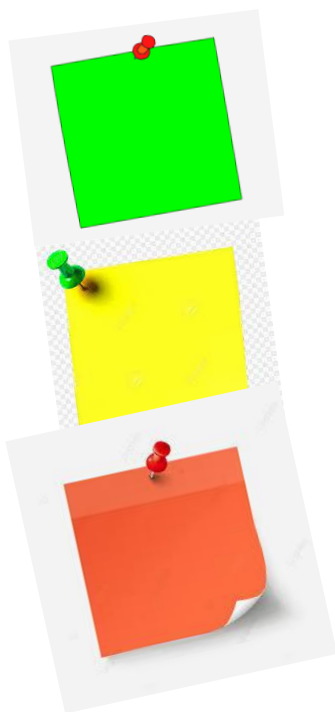
***“Harcèlement scolaire,
En parler pour le prévenir!”***



A votre avis...



En France, le harcèlement scolaire concerne



Moins de 5% des élèves

11 % des élèves

31 % des élèves

A votre avis...

En France, le harcèlement scolaire concerne

Moins de 5% des élèves

11 % des élèves



31 % des élèves

Enquête statistique menée en novembre 2024
auprès de 36 000 élèves du CE2 à la Terminale
(dans des établissements publics et privés sous contrat).

Le harcèlement scolaire touche:

- 3% des écolier·es du CE2 au CM2
- 5% des collégien·nes
- 3% des lycéen·nes

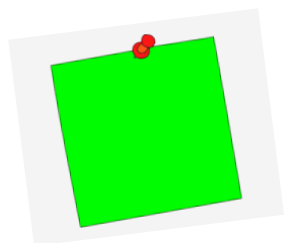
Soit un peu plus de 2 enfants-adolescent·es sur 20

Sources: DEPP Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, juillet 2025.
La DEPP est la direction du ministère chargé de l'éducation nationale qui produit des analyses, des études et des statistiques sur le système éducatif.

A votre avis...



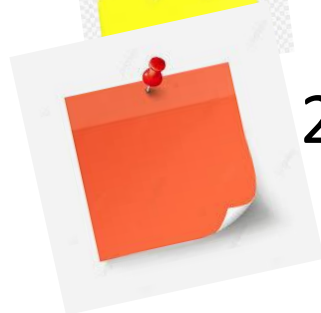
Le cyberharcèlement concerne combien d'enfants (6 – 18 ans) ?



Moins de 10 % des enfants



18 % des enfants



28 % des enfants

Etude Association e-Enfance (3018)
Caisse d'Épargne - Publiée en oct. 2025

A votre avis...

Le cyberharcèlement concerne combien d'enfants (6 – 18 ans) ?

Moins de 10 % des enfants

18 % des enfants



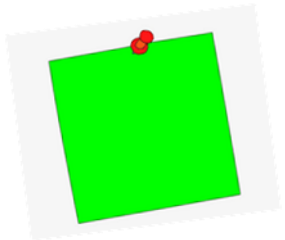
28 % des enfants

Selon le baromètre annuel de l'association E-enfance réalisé en mai 2025, **WhatsApp est la plateforme où les jeunes sont le plus cyberharcelés (41%)** et 25% des faits se déroulent sur des groupes de classe.

A votre avis...



**Lorsque les élèves sont victimes de harcèlement,
comment ont-ils tendance à réagir ?**



Ils en parlent immédiatement à un professionnel



Ils en parlent le jour même à leurs parents



Ils ont tendance à ne rien dire à personne

A votre avis...

Lorsque les élèves sont victimes de harcèlement, comment ont-ils tendance à réagir ?

Ils en parlent immédiatement à un professionnel

Ils en parlent le jour même à leurs parents

Ils ont tendance à ne rien dire à personne



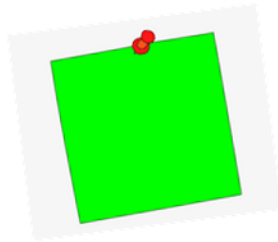
Selon la DEPP suite à l'enquête "harcèlement" de novembre 2023 menée auprès des élèves de CE2 à la Terminale, **plus les élèves se sentent embêtés, plus ils demandent de l'aide.**

9 écoliers sur 10, parmi ceux victimes de huit atteintes ou plus. 69% des collégiens et 62% des lycéens victimes de cinq atteintes ou plus ont déjà demandé de l'aide.

A votre avis...



En quelle année les premiers actes de prévention du harcèlement scolaire furent-ils adoptés en France ?



En 1996



En 2004



En 2011

A votre avis...

En quelle année les premiers actes de prévention du harcèlement scolaire furent-ils adoptés en France ?

En 1996

En 2004

En 2011



A votre avis...



A partir de quel âge, un enfant peut-il créer un compte sur les réseaux sociaux ?



A votre avis...

A partir de quel âge, un enfant peut-il créer un compte sur les réseaux sociaux?

10 ans

13 ans

15 ans



Les réseaux sociaux et les messageries sont interdits avant l'âge de 13 ans.

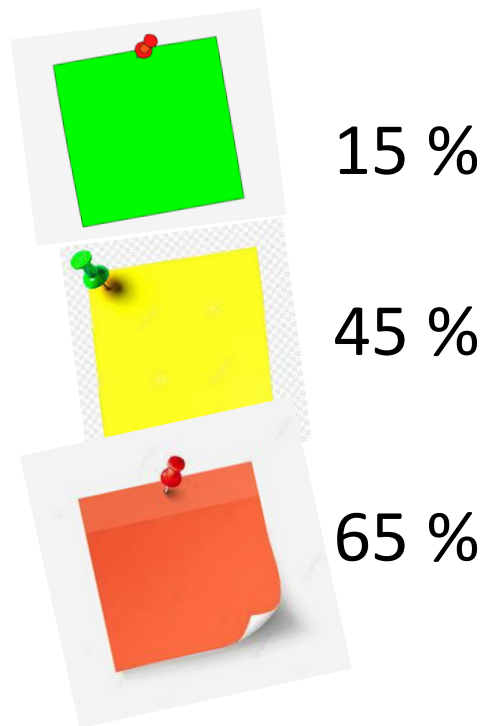
Pour les jeunes de **13-14 ans**, le **consentement des parents** est requis conjointement à celui du mineur.

A partir de **15 ans**, les jeunes peuvent consentir seuls à la création de leurs comptes sur les réseaux sociaux, comme un majeur (**majorité numérique**).

A votre avis...



Combien d'élèves de primaire se rendent sur les réseaux sociaux?



A votre avis...

Combien d'élèves de primaire se rendent sur les réseaux sociaux?

15 %

45 %

65 %



Et 15% d'entre eux déclarent avoir déjà été confrontés à du cyberharcèlement.

Source: Baromètre annuel de l'association E-enfance réalisé en mai 2025.

Parlons du harcèlement avec l'animation du World café

1^{ère} table : Qu'est-ce que le harcèlement? Et comment en parler avec nos enfants?

2^{ème} table : Que faire si mon enfant me dit qu'il est harcelé ou témoin de harcèlement?

Que faire, si on me dit que mon enfant est "harceleur/harceleuse"?

Il y a harcèlement quand :

- Répétitions
- Disproportion des forces
- Impossibilité pour l'élève cible de se défendre

En France, on estime qu'un peu plus de 2 enfants sur 20 (2,2) seraient victimes de harcèlement à l'école (*DEPP, juillet 2025*)



Qu'est-ce que le harcèlement scolaire ?

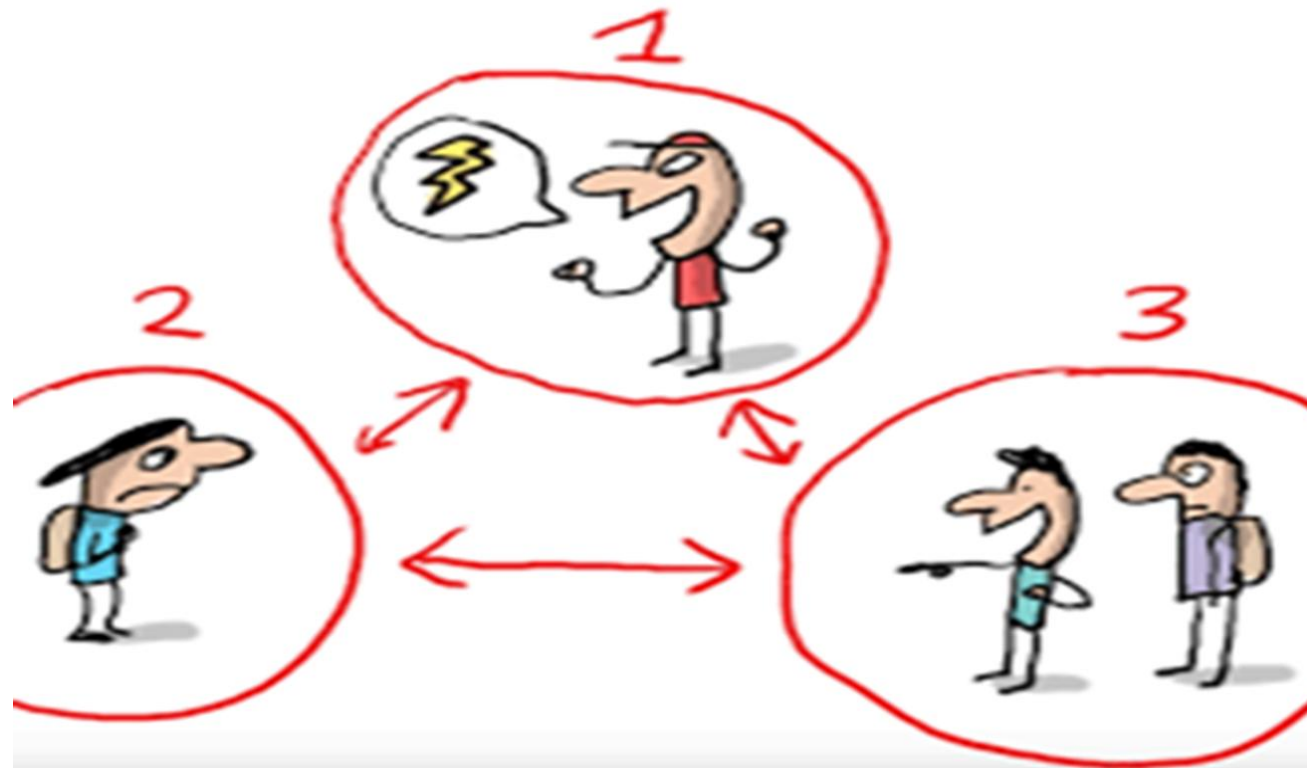
- Le harcèlement est défini comme étant une **violence répétée** qui peut être verbale, physique ou psychologique de la part d'un ou plusieurs élèves à l'encontre d'un autre élève.
- Le harcèlement peut **avoir lieu partout où les élèves se retrouvent** (dans l'enceinte de l'établissement scolaire, à la cantine, dans les transports, dans les clubs sportifs, sur les réseaux sociaux, sur les plateformes de jeux en ligne, dans les boucles de messageries électroniques...).
- Ce sont, pour les élèves qui en sont victimes, des bousculades, des coups, des moqueries et mises à l'écart, des surnoms ou insultes, des dégradations ou vols, des propagations de rumeurs, photos, menaces, directes ou via les réseaux sociaux.
- Ces violences, rapports de force et de domination, ainsi que la régularité des agressions dans le temps, participent à l'**isolement de la victime** qui est dans l'incapacité, ou rendue incapable, de se défendre.



Le harcèlement scolaire
comme **EFFET DE GROUPE**

L'enjeu sera de **REINDIVIDUALISER** les élèves pour les élever vers une attitude morale envers celui qu'ils font ou voient souffrir

Mécanisme du harcèlement



Mécanisme du harcèlement

Les **témoins dit passifs** ont une place déterminante dans la dynamique du harcèlement.

Ils **renforcent la posture du harceleur** en agissant sur sa demande ou en regardant, sans agir, valident la situation. Ils restent en retrait sans se positionner.

Le **harceleur/intimidateur** se sent **légitimé** dans son acte.

La **victime/élève cible non soutenue**, s'isole.

⇒ Cette dynamique ne cessera pas tant qu'il n'y aura pas **l'alerte à un adulte** et **l'intervention de celui-ci**.

⇒ **Pour rompre avec ce processus triangulaire**, il faut au moins **1 témoin actif** qui porte secours à la victime en allant demander l'aide d'un adulte.

Conséquences du harcèlement

A court terme (quelques semaines, mois)

Pour la victime (élève cible) :

- Absentéisme et décrochage scolaire
- L'indisponibilité psychique
- Le sentiment d'abandon
- Troubles du métabolisme et du comportement (mal au ventre, difficultés pour s'endormir, cauchemars, agressivité...)
 - Isolement relationnel

Pour le/la témoin :

- Peur de devenir soi-même une victime
- Devenir soi-même harceleur (sentiment d'impunité)

Pour l'auteur/autrice (intimidateur/trice) :

- Manque d'empathie
- Rapport à la violence

Conséquences du harcèlement

A moyen et long terme (plusieurs années)

Pour la victime (élève cible) :

- Troubles anxiodépressifs
- Troubles de la socialisation
- Comportement suicidaire
- Comportements violents

Pour le/la témoin :

- Troubles psychologiques
- Sentiment de lâcheté, honte
- Sentiment de culpabilité morale

Pour l'auteur/autrice (intimidateur/trice) :

- Marginalisation
- Comportements violents
- Troubles de la socialisation
- Troubles psychiques

Quelles méthodes pour lutter contre le harcèlement et le cyberharcèlement?

Le Programme Phare

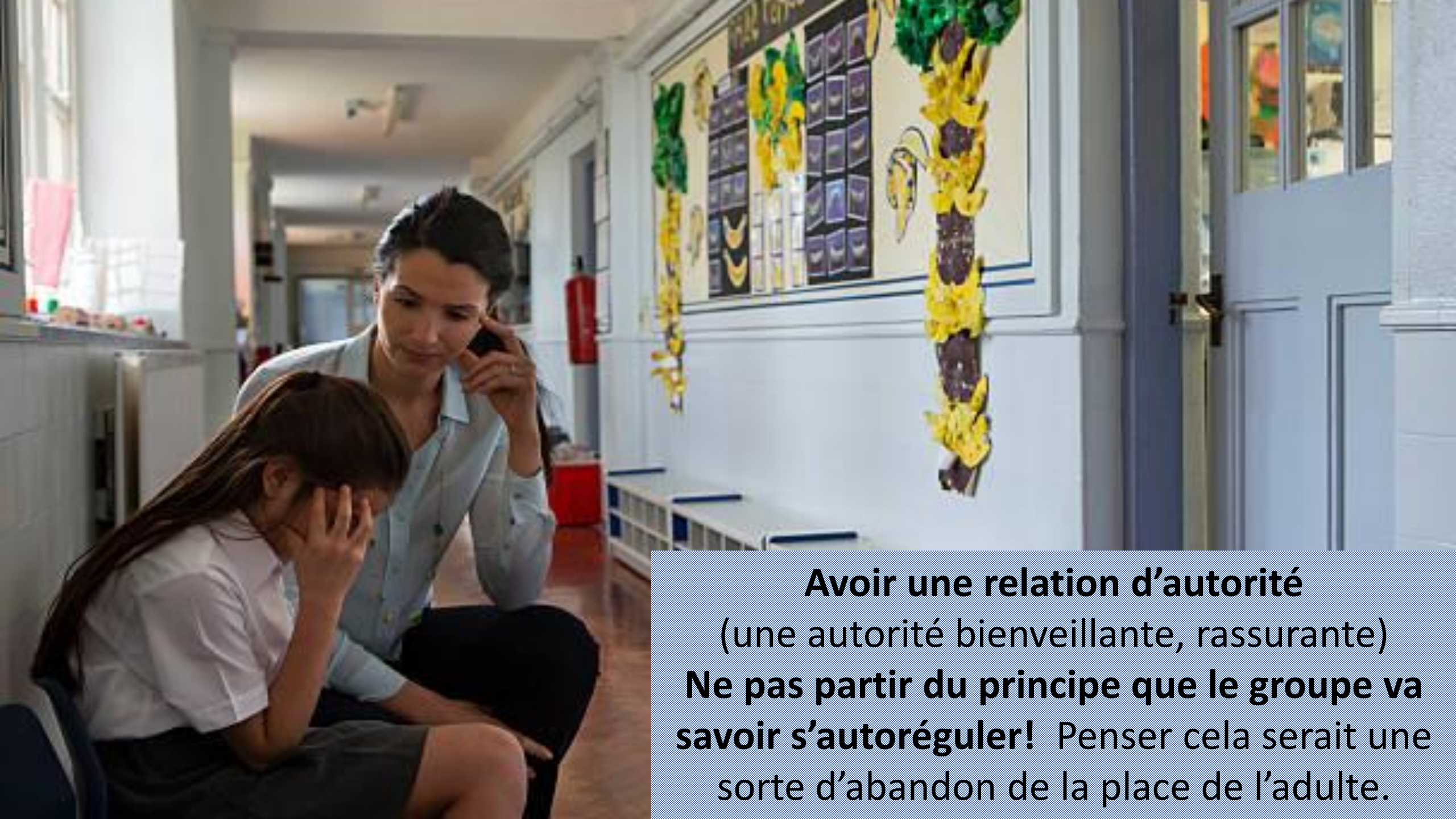
Le gouvernement a lancé le programme de lutte contre le harcèlement à l'école, Phare, **un plan global de prévention et de traitement des situations** de harcèlement. Mis en place depuis 2021, il s'est généralisé aux écoles et collèges à la rentrée 2022, puis s'est étendu aux lycées depuis la rentrée 2023. **100 % des écoles et établissements mettent en œuvre ce programme.**



Les 5 piliers du Programme Phare

- **Eduquer pour prévenir** les phénomènes de harcèlement
- **Former** une communauté protectrice autour des élèves
- **Intervenir** efficacement sur les situations de harcèlement
- **Associer les parents et les partenaires** de l'école au déploiement du programme
- **Mobiliser** les instances de démocratie scolaire (Conseil de Vie de classe, Conseil de Vie Collégienne, Conseil de la Vie Lycéenne) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.





Avoir une relation d'autorité
(une autorité bienveillante, rassurante)
Ne pas partir du principe que le groupe va savoir s'autoréguler! Penser cela serait une sorte d'abandon de la place de l'adulte.

Présentation de la Méthode de la Préoccupation Partagée adaptée au contexte français (MPPFR)

La méthode de la préoccupation partagée



ENTRETIEN AVEC LA CIBLE



RENCONTRE DE SUIVI



ENTRETIEN AVEC LES INTIMIDATEURS

1°) Recherche de la préoccupation

2°) Recherche de suggestions



Les remontrances, sanctions et appels moralisateurs à l'empathie sont sans effets

- La **sanction est souvent contre-productive** et ne permet pas toujours de mettre fin à l'intimidation
- Il est plus pertinent de **permettre la réparation**

La posture la plus efficace est celle du diplomate

- **Non jugement** : il ne s'agit pas d'enquêter
- Courtoisie et politesse : **faire alliance**
- Ténacité et fermeté : **intransigeance à l'égard des violences subies**
- Recherche de résolution : **faire cesser la situation plutôt que de chercher des coupables.** Garantir une sécurité pour l'élève cible.

La violence du groupe n'est pas celle des individus

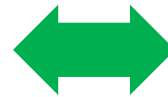
La peur est le ciment du groupe

Tout le monde a peur :

Intimidateur
perdre l'influence sur le groupe, que l'on découvre sa fragilité



Cible
d'être rejetée par le groupe



Témoins
d'être cible

Clip campagne prix *“Non au Harcèlement”* 2023-2024



Clip campagne "*Non au Harcèlement*" réalisé en 2020



Comment faire avec
l'enfant/ado ciblé par du
harcèlement?

Comment faire avec les
enfants/ados intimidateurs et
les témoins?



Comment faire avec l'enfant/ado ciblé par du harcèlement?

1°) ECOUTER – PARLER :

- Mettre en confiance
- L'amener à expliquer la situation (reformuler pour éviter les interprétations)
- Ne pas minimiser
- Ne pas culpabiliser la victime
- Utiliser un dialogue positif
- Echanger sur le terme "victime" (différent de l'identité)
- Ne pas avoir honte
- Valoriser son courage et la remercier pour la confiance qu'elle nous accorde

Comment faire avec l'enfant/ado ciblé par du harcèlement?

2°) AGIR (en restant attentif au lien avec l'enfant en souffrance) :

- Recueil de données (tenue d'un carnet d'observations et de ressentis, captures d'écran, photos, vidéos, liens url...)
- Contacter le 3018
- Prévenir l'établissement scolaire (ont-ils connaissance du problème? Ont-ils déjà mis en place des actions? ...)

3°) AIDER :

- Solliciter l'aide de professionnels de la santé (médecin traitant, psychologue, Maison Des Adolescents...)
- Porter plainte
- Inviter l'enfant/ado à faire des activités qu'il aime afin de reprendre confiance en lui

Comment faire avec les enfants/ados intimidateurs et les témoins ?

- Dans la MPP, **les entretiens** sont plutôt **brefs et en individuel** (3mn environ)
- On n'enquête pas
- On **partage notre préoccupation** quant à l'élève cible
- L'élève n'est pas mis en cause, on ne le blâme pas, on ne le menace pas car le problème alors risque d'être retourné vers l'élève intimidateur ou témoin.
- **Plutôt se tourner vers l'élève qui souffre** : *“Regarde, il ne va pas bien, comment on pourrait l'aider à aller mieux?”* > Orienté solutions

On attend de sa part des propositions pour l'aider à sortir de cet effet de groupe dans lequel il s'est mis et pour que la situation de son camarade s'améliore !

Parfois, les élèves sont ravis de contribuer pour arranger la situation et soulagés de quitter l'effet groupe.

Comment faire avec les enfants/ados intimidateurs et les témoins ?

- On peut **échanger** sur des notions de citoyenneté à partir de la devise "LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE": En quoi dans la question du harcèlement ces valeurs ne sont pas respectées?
- **Utiliser des supports ressources:** Vidéo "Non au harcèlement", des livres jeunesse
- Exprimer aux enfants que **rapporter une situation** de harcèlement n'est pas être une "balance", **c'est "signaler"** pour chercher à créer les conditions pour que tous se sentent bien à l'école.
- Ne pas dire aux enfants qu'il faut tous s'aimer! **Nous avons le droit de ne pas apprécier une personne mais on se doit de la respecter.**
- **Si le cadre n'est pas respecté,** nécessité de sanctionner, **d'en faire quelque chose.**
- En prévention, **travailler sur le climat de classe** et le **développement des Compétences Psychosociales (CPS)**. Ex: jeu des anges gardiens, baromètre émotionnel, l'aquarium de la classe, les messages clairs, la CNV...

Que dit la loi ?

La loi n° 2022-299 du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire ou harcèlement à l'école crée un nouveau **délit**, celui de **harcèlement scolaire**, dans le Code pénal français.

- Le délit de harcèlement scolaire concerne les élèves, les étudiants ou les personnels des établissements scolaires et universitaires.
- Le harcèlement scolaire est puni de :
 - 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende lorsqu'il a causé une incapacité totale de travail inférieure ou égale à 8 jours ou n'a entraîné aucune incapacité de travail ;
 - 5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende lorsque les faits ont causé une incapacité totale de travail supérieure à 8 jours ;
 - 10 ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende lorsque les faits ont conduit la victime à se suicider ou à tenter de se suicider.

⇒ *Ces sanctions peuvent également être prononcées lorsque les faits continuent alors que l'auteur ou la victime n'étudie plus ou n'exerce plus au sein de l'établissement.*

Avec du recul, en novembre 2025, quel constat sur l'application de la loi du 2 mars 2022 ?

- **Au cours de l'année scolaire 2023-2024:**

- les **incidents graves** pouvant relever du harcèlement se sont avérés **plus fréquents dans le second degré** (collèges et lycées)
- Ils sont principalement l'œuvre de groupes de **garçons âgés de 13 à 15 ans**.
- Ils étaient de l'ordre de **0,8 pour 1 000 élèves en 2023-2024**.
- Ces incidents mènent souvent à des suites en dehors du cadre scolaire : par exemple une information, une plainte ou bien un signalement auprès du procureur de la République.

- **Entre mars 2022 et fin 2024 :**

- **10 100 affaires** relatives à cette infraction ont été enregistrées par les parquets.
- Un peu plus de la moitié des mis en cause (**52 %**) **ne sont pas poursuivables**, le plus souvent en raison d'une infraction insuffisamment caractérisée ou d'une irresponsabilité pénale.
- Les personnes poursuivables, plus de **9 fois sur 10, font l'objet d'une réponse pénale**. Ces mis en cause poursuivables sont très majoritairement des mineurs de moins de 16 ans (plus de 9 mis en cause sur 10), et de sexe masculin (7 sur 10).

Cette étude a été publiée par le SSER (service statistique ministériel de la justice), en collaboration avec la DEPP (service statistique ministériel de l'éducation nationale)

Les particularités du cerveau adolescent

- **“Tempête hormonale” et “tempête neuronale”:**
 - Bouleversement des équilibres précédemment établis afin d’en créer de nouveaux (reprise importante des connexions synaptiques).
 - Myélinisation des axones (longues fibres qui relient les neurones)
 - Nouveau potentiel pour des changements importants et aussi **beaucoup d’instabilité.**
 - Ce type de **réorganisation se fait en particulier dans les régions dédiées à l’auto-régulation et au calibrage des choix et des jugements.**

Les comportements liés à l'adolescence

- **Prises de risques plus importantes car les ados évaluent différemment la gravité** + en présence de leurs pairs, ils réagissent plus favorablement au risque.
- Capacités et préoccupations sociales en plein développement. **Sont très préoccupés par l'opinion qu'on se fait d'eux.** Recherche de popularité, **peur intense d'être exclus** influencent leurs comportements.
- **Emotions exacerbées**
- **Sentiments contradictoires**
- Remises en cause: phase de séparation avec les parents, deuil de l'enfance...
- Recherche de nouveaux modèles (**besoin de s'identifier à d'autres modèles**)
- ...

De ce constat, le rôle de l'adulte...

- Se montrer disponible, être à l'écoute de l'adolescent·e sans jugements afin de préserver le lien. Ne pas rester seul·e, savoir demander de l'aide et passer des relais (en parler au personnel de l'école dédié, 3018, maison des adolescents, personnes ressources...)
- Il nous faut réfléchir à la capacité réelle de nos adolescent·es à se réguler seul·es (pour éteindre la console de jeu, se déconnecter des réseaux sociaux...).
- **Le cadre de l'adulte doit aider pour leur faciliter la tâche et les sécuriser.** L'adulte joue un rôle essentiel pour accompagner l'adolescent·e dans la régulation des usages des appareils électroniques.

Le cyberharcèlement, message aux adultes...



CLEMI
Le centre pour l'éducation
aux médias et à l'information



Bonjour, je m'appelle Justine Atlan,
je suis la directrice générale

Le harcèlement et le cyberharcèlement sont souvent liés et affectent les mêmes victimes.

Une alliance éducative est indispensable entre les familles, les partenaires de l'École et l'École afin de faire diminuer les problématiques.

46% des enfants sont équipés
d'un **smartphone avant leurs 10 ans.** *

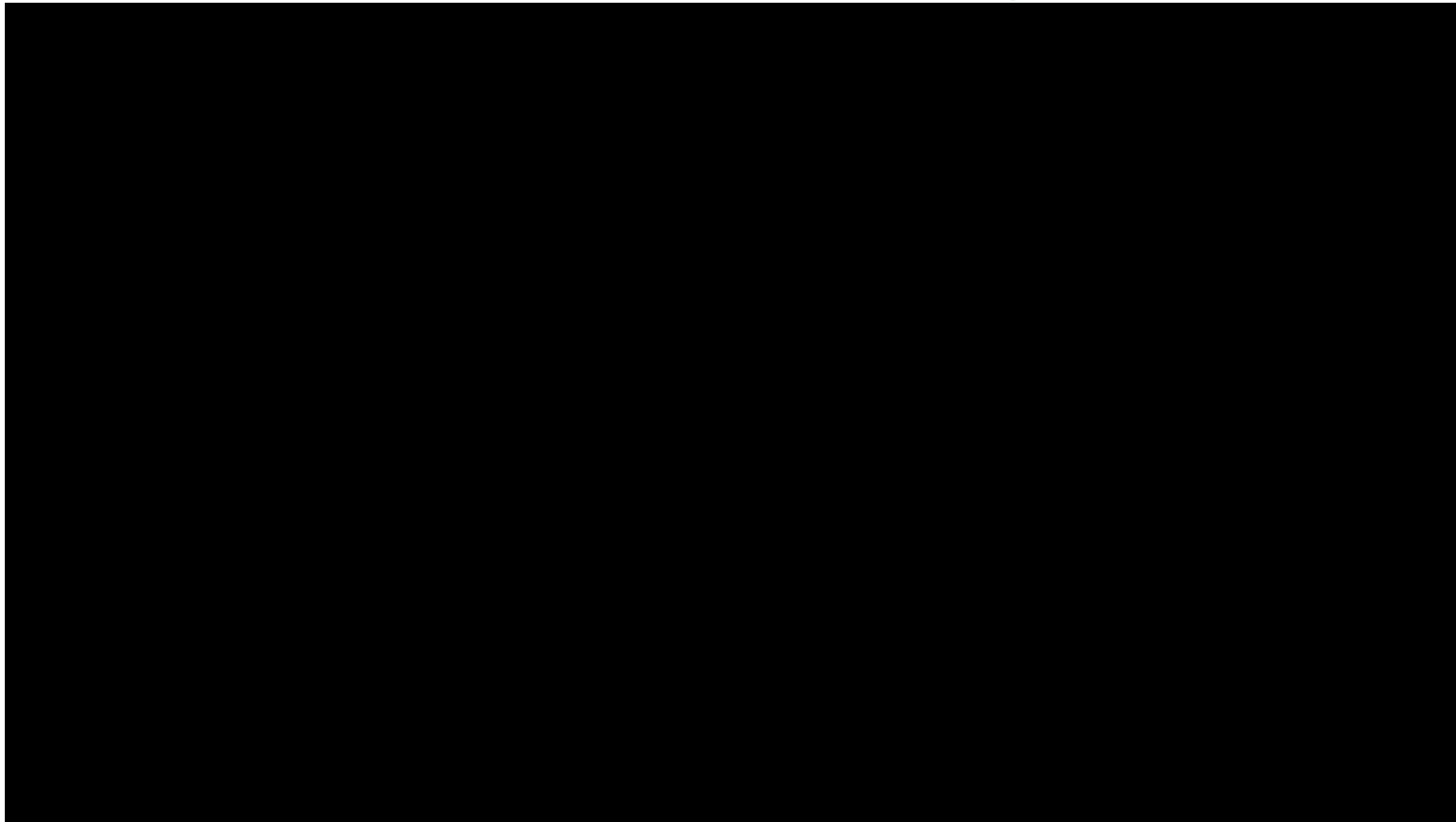
* Etude réalisée par Toluna-Harris Interactive pour l'Association e-Enfance/3018, avec le soutien de Google menée en 2023 auprès de binômes parents-enfants de 6 - 10 ans.

Les jeunes face aux violences numériques

Une vie numérique “incontournable” expose les mineurs à des risques et dangers importants qu’il convient de connaître afin de toujours mieux les prévenir et les combattre.

Quels sont ces dangers ?


Focus sur le "Sexting"




Le SEXTING

Un scénario en 3 étapes :

1. Photographie confiée ou prise dans le cadre d'une relation intime
(sexting primaire)



2. Cette photo est, par trahison, sortie du cadre intime et mise au public.
La photo est réexpédiée de façon virale (sexting secondaire)



3. La révélation de la photo devient à l'école l'occasion d'un harcèlement

Le sexting est pour la victime le cumul de 3 blessures



La TRAHISON de celui en qui l'on avait confiance

La HONTE d'être exhibé aux yeux de tous

Les MOQUERIES, INSULTES, MENACES des pairs

Le tout, enfermé dans le silence!

Messages clefs

- **Cet élève n'a nuit à personne** > lui adresser un soutien sans failles
- **"Condamner" ceux qui ont diffusé, partagé l'image ou la vidéo.**
- Une victime de sexting est en danger de mort (risque de suicide, voire d'assassinat). **Doit être considéré comme une situation d'urgence absolue.**
- Tout doit être fait pour **protéger la victime (ne pas la culpabiliser)**
- Les membres de la famille jugent en général très durement leur propre enfant. Il est nécessaire de les rassurer en leur disant que l'enfant est :
 - **innocent**, il n'a rien fait de mal
 - **victime** et la Loi protège les victimes

Nous portons aucun regard négatif sur leur enfant ou sur eux.

L'établissement scolaire va sanctionner les "auteurs" de harcèlement

Très souvent, la personne qui est dite “coupable” n’est pas celle qui diffuse la photo mais celle qui est sur la photo, alors que les responsables sont uniquement les personnes qui partagent ces images.

Que dit la Loi en France?

- Le sexting primaire est considéré comme une sorte de “flirt high tech”, un jeu de séduction par voie numérique.
- Le **sexting secondaire (résultat d’une trahison ou d’une malveillance)** est moralement coupable et pénalement répréhensible:

Article 226-2-1 du code pénal créé par la Loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 – article 67 peine encourue: **2 ans d’emprisonnement et 60 000€ d’amende**

Mesures préventives :

Quoi faire pour éviter que ça arrive?

- **En parler en amont avec son enfant**, éventuellement à partir d'un support tel que la vidéo "Cassandra" du programme "Non au harcèlement" (de 2018).
- En cas d'inquiétudes, appeler un·e écoutant·e du **3018**.
- **Dans les établissements scolaires:**
 - Former un·e "**référent·e sexting**" qui interviendra en amont dans les classes pour sensibiliser particulièrement sur cette problématique (messages préventifs, informer de la Loi...).
 - Avoir prévu une **cellule de crise** constituée de professionnels qui auront déjà réfléchi à ce type de harcèlement et qui vont s'entourer de partenaires ressources en la matière.
 - Avoir constitué et sensibilisé un **groupe de soutien d'élèves**.

5 principes pour agir avec nos ados

- Pas de smartphone ou de réseaux sociaux avant qu'ils le demandent et qu'ils aient la maturité suffisante.
- Fixer des règles d'utilisation valables pour tous les membres de la famille (ex: écrans dans un lieu de passage à la maison, ne pas diffuser d'images intimes et si flirt numérique > pas le visage, ni d'éléments reconnaissables...).
- Offrez-leur votre écoute et respectez leur intimité.
- Informez-les sur leurs droits, leurs devoirs et les manières de prévenir les risques.
- Ne restez pas seuls face aux doutes et aux inquiétudes.



Tchat ou appel en direct
avec un écoutant
Disponible 7jours/7, de 9h à 23h




Signalement prioritaire

 Réseaux sociaux
TikTok, Instagram, Snapchat ...

 Sites pornographiques
Youporn, Pornhub ...

Suppression
des contenus préjudiciables

 **MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE**
Liberté Égalité Fraternité
Education nationale
Référénts harcèlement

 **MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS**
Liberté Égalité Fraternité
Sports
signal-sports@sports.gouv.fr

 **MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**
Liberté Égalité Fraternité
Pharos
internet-signalement.gouv.fr

 **119 Enfance en Danger**

 **Cellule départementale de recueil des informations préoccupantes**
DÉPARTEMENTS DE FRANCE

Aide psychologique  **Maisons des adolescents**

Aide au dépôt de plainte  **Commissariat Gendarmerie Procureur de la République**

Urgence vitale  **Pompiers, Samu**

Programme Safer Internet  **Réseau Insafe des helplines**

Le 3018 permet de faire supprimer comptes et contenus préjudiciables des principaux réseaux sociaux, sites et plateformes, car il a le statut de **“signaleur de confiance”**. Cette opération est opérée dans des délais très courts, souvent moins d’une heure.

L'APPLICATION 3018

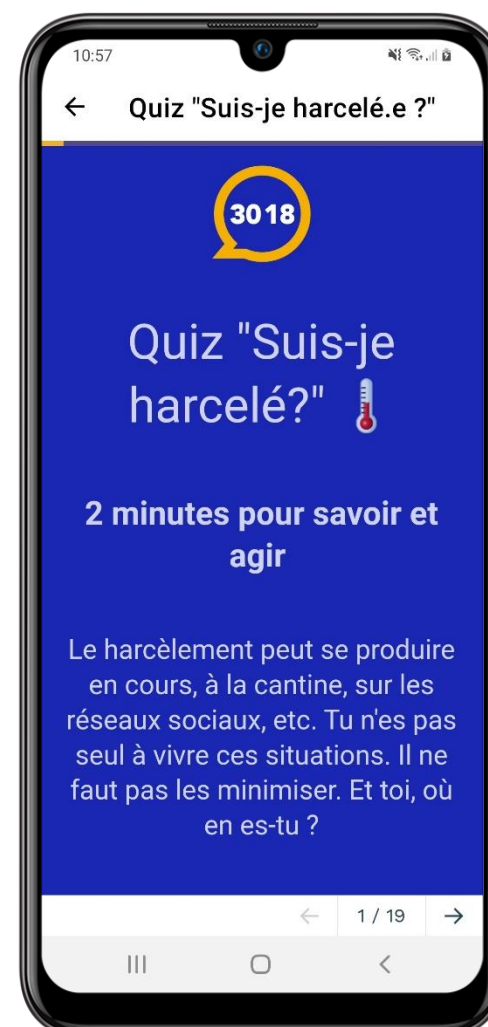
Contacter le 3018



Le coffre-fort



Quiz "Suis-je harcelé ?"



Fiches conseils



CONSEILS

Âge

Les réseaux sociaux sont interdits avant l'âge de 13 ans.

Privé

Vos enfants doivent être en privé pour limiter les dangers.

Contrôle parentaux

Utilisez les contrôles parentaux pour limiter les téléchargements d'applications ou les temps d'écran.

Family Link

Communication

Prenez le temps de discuter avec vos enfants et de comprendre ce qu'ils font sur les réseaux sociaux.

Autonomie

Utilisez par exemple la méthode des tickets pour accompagner vers l'autonomie.

Pas d'interdiction totale

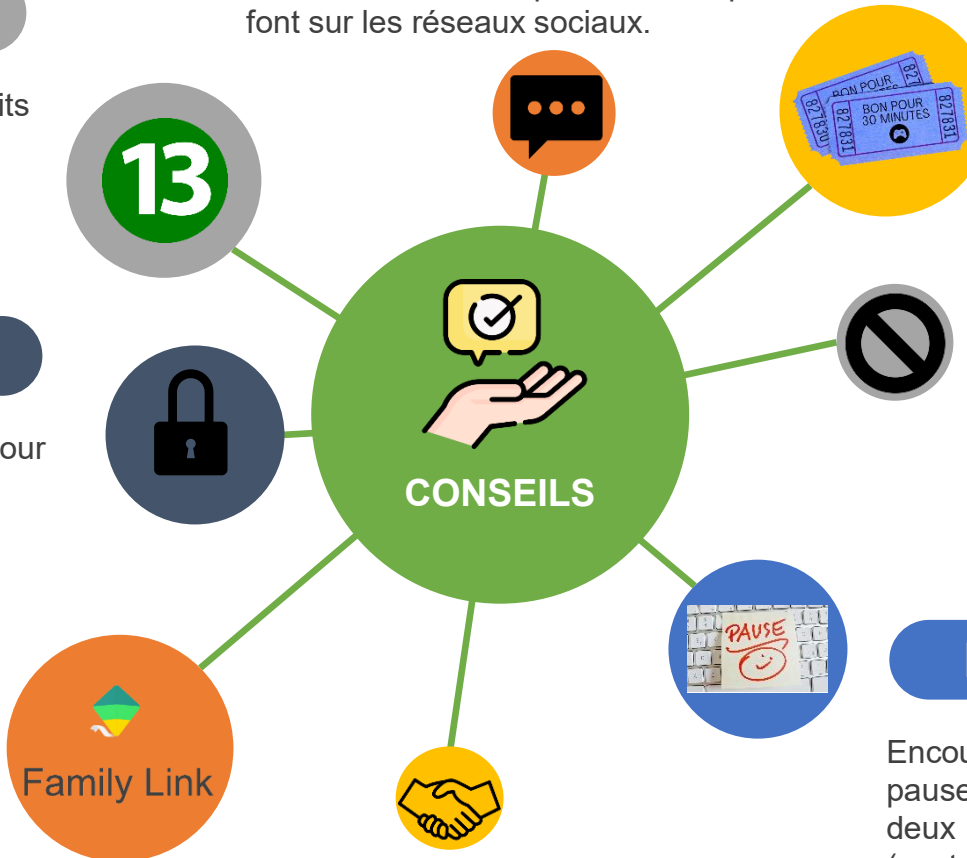
L'interdiction totale n'est pas la solution, votre enfant trouvera un moyen de contourner l'interdiction et ne vous préviendra pas en cas de problème.

Faire des pauses

Encouragez vos enfants à faire des pauses : 15 min minimum toutes les deux heures d'écran maximum (contrôles parentaux).

Confiance

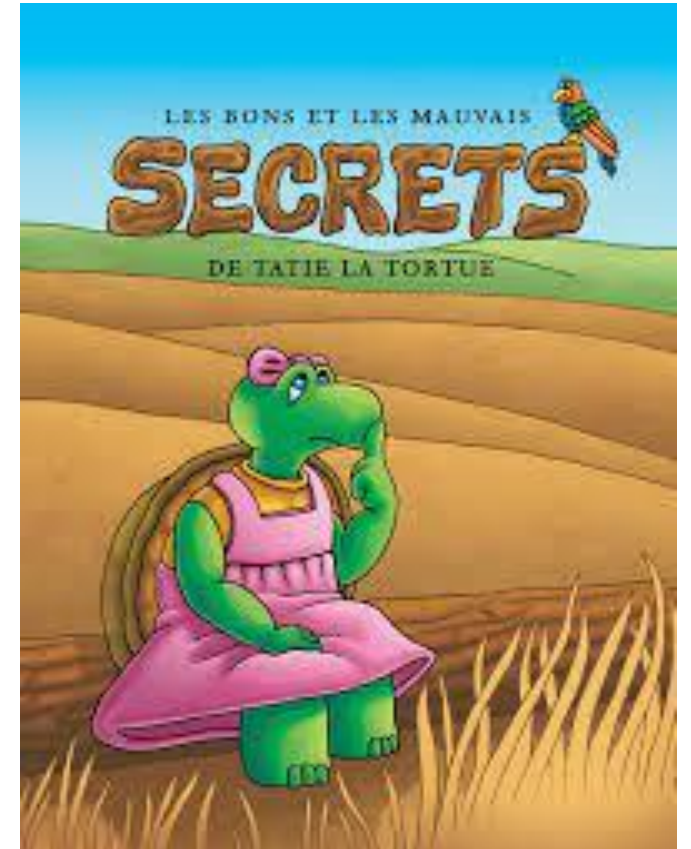
Faites vous confiance et faites leur confiance.



“Les bons et les mauvais secrets de Tatie la tortue”

ressource vidéo et livre conçu par le
Centre Canadien de la Protection de l’Enfance

Cette vidéo et le livre (téléchargeable en format pdf) apprend aux enfants, dès la maternelle, que **tout secret concernant un contact physique ou une photo doit être répété à un adulte de confiance.**



Vous allez voir une adaptation vidéo d'un livre du Centre canadien de protection de l'enfance inc. (CCPE) intitulé ***Les bons et les mauvais secrets de Tatie la tortue***. Cette vidéo est une création du CCPE.



CENTRE CANADIEN *de* PROTECTION DE L'ENFANCE™

Aider les familles. Protéger les enfants.

Livres de la série “Max et Lili”

Max se fait insulter à la récré

<https://www.youtube.com/watch?v=w70WK4GTkrQ>



Lili est harcelée à l'école

https://www.google.com/search?q=lili+se+fait+harceler&rlz=1C1GCEA_enFR1086FR1086&oq=lili+se+fait+&gs_lcrp=EgZjaHJvbWUqBwgCEAAyGAYyBggAEEUYOTIHCAEQLhiABDIHCAIQABiABDIHCAMQLhiABDIHCAQQABiABDIHCAUQABiABDIICAYQABgWGB4yCAgHEAAYFhge0gEKMjU3NTBqMGoxNagCALACAA&sourceid=chrome&ie=UTF-8#vhid=NvMcgQS6NYAaSM&vssid=videos-003e7658



Vidéos de France TV “Tu dis, tu stoppes!”

Episode 7 “Les images” :

<https://www.france.tv/france-4/tu-dis-tu-stoppes/saison-1/5654556-les-images.html>

Episode 8 “Le racket” : <https://www.france.tv/france-4/tu-dis-tu-stoppes/saison-1/5654559-le-racket.html>

Episode 9 “Le cyberharcèlement” : <https://www.france.tv/france-4/tu-dis-tu-stoppes/saison-1/5654565-le-cyber-harcelement.html>

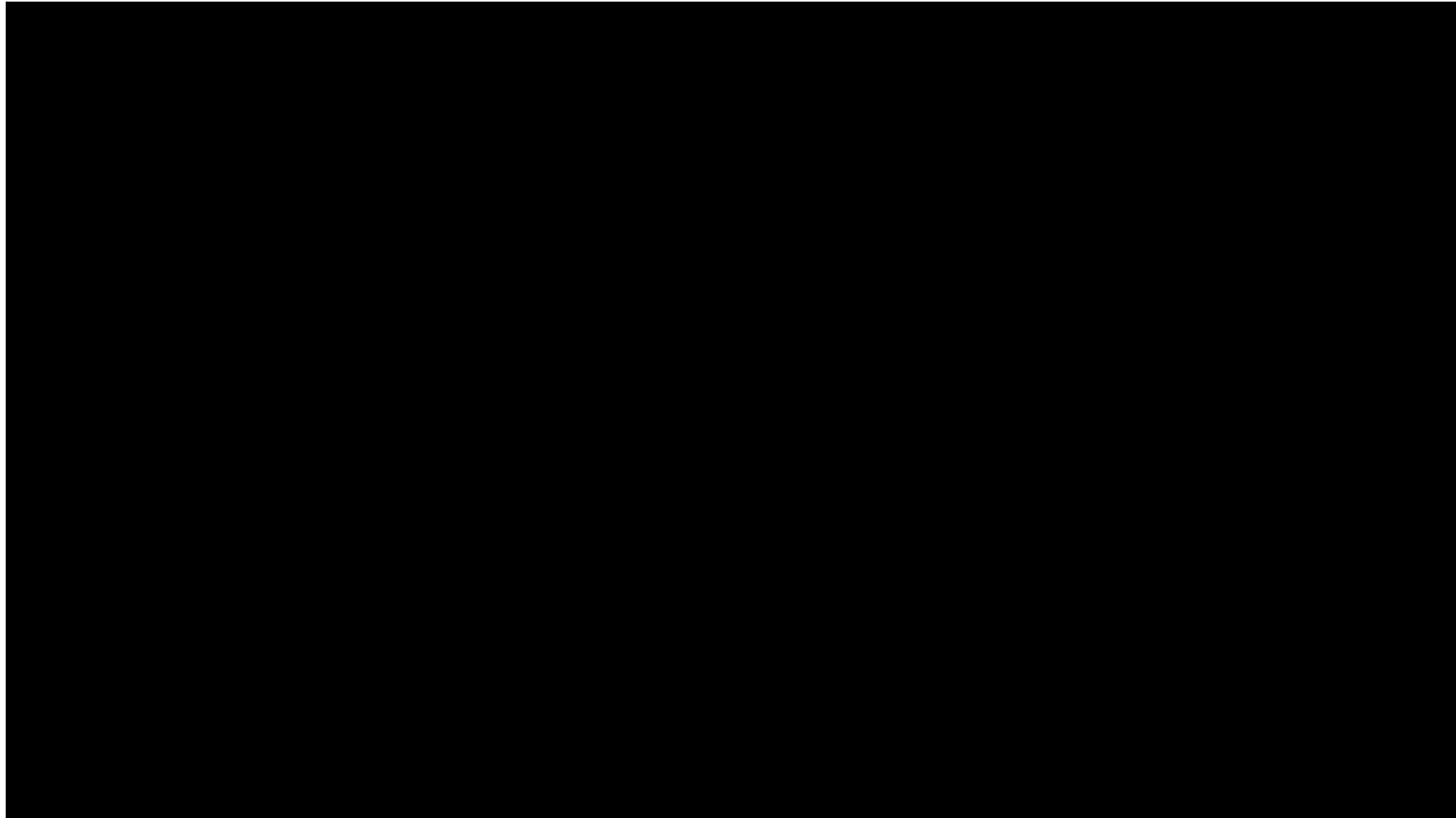


Stop la violence ! Un sérieux game sur la diffusion non consentie de contenus intimes (à destination des élèves de 11-18 ans)

Thèmes abordés:

- Le harcèlement et les cyberviolences
 - Les relations affectives et le partage de contenus intimes en ligne
 - Le consentement (notamment en ligne)
 - Le droit à l'image et le respect de la vie privée
- <https://e-enfance.org/stop-la-violence-sur-la-diffusion-non-consentie-de-contenus-intimes/>
 - <https://www.stoplaviolence.net/enquete4/>

Prix "*Non au harcèlement*" 2022 : catégorie
meilleure vidéo - école élémentaire



Ressources

- Programme pHARe de l'Education Nationale (programme de lutte contre le harcèlement à l'école): <https://www.education.gouv.fr/non-au-harcelement/phare-un-programme-de-lutte-contre-le-harcelement-l-ecole-323435>
- Association E.Enfance (**3018**) <https://e-enfance.org/informer/harcelement-scolaire/>
- Le site Internet: "*Climat scolaire*" du Réseau Canopé https://www.reseau-canope.fr/notice/climat-scolaire_6712.html
- DEPP (Direction de l'Evaluation, de la prospective et de la performance). <https://www.education.gouv.fr/recherche?keywords=harc%C3%A8lement%20scolaire>
- Le centre pour l'éducation aux médias et à l'information: <https://www.clemi.fr/>

Livres :

- Harcèlement scolaire, le vaincre c'est possible: la méthode de la préoccupation partagée (JP. BELLON, B. GARDETTE, M. QUARTIER, Editions ESF 2021)
- Les blessures de l'école: harcèlement, chahut, sexting: prévenir et traiter les situations (JP. BELLON, M. QUARTIER, Editions ESF 2020)
- Violence et justice restaurative à l'école (M. TCHUNG-MING et E. VERDIER, Editions DUNOD)

Ressources vidéo

- *“Méthode de la préoccupation partagée #1. Prise en charge d'un cas d'intimidation”* (Canotech par réseau Canopé)
- *“Parlons cyberharcèlement”*, Justine ATLAN du CLEMI (Centre pour L'Education aux Médias et à l'Information, un service de Réseau Canopé)
- Clip campagne prix *“Non au Harcèlement”* 2023-2024 (version longue)
- *“Les bons et les mauvais secrets de Tatie la tortue”* ressource vidéo et livre conçu par le Centre Canadien de la Protection de l'Enfance
- *“Stop la violence !”* Un sérieux game de TRALALERE - Internet Sans Crainte (2023)
- Prix *“Non au harcèlement”* 2022 : catégorie meilleure vidéo - école élémentaire: https://youtu.be/A9q2_L8oAcU

Merci pour votre attention